



Livret d'accueil



Ecole maternelle Gérard Philipe

225 rue Elisée Reclus - 49800 Trélazé

02 41 87 70 63

ce.0490773z@ac-nantes.fr





★ L'école

Site Internet de l'école



Règlement intérieur



LUNDI	08h30	08h40	12h05	13h40	13h50	16h10
	Ouverture porte	classe	pause déjeuner	Ouverture porte	classe	
MARDI	08h30	08h40	12h05	13h40	13h50	16h10
	Ouverture porte	classe	pause déjeuner	Ouverture porte	classe	
MERCREDI	08h30	08h40	12h00			
	Ouverture porte	classe				
JEUDI	08h30	08h40	12h05	13h40	13h50	16h30
	Ouverture porte	classe	pause déjeuner	Ouverture porte	TAP	
VENDREDI	08h30	08h40	12h05	13h40	13h50	16h10
	Ouverture porte	classe	pause déjeuner	Ouverture porte	classe	

Rentrée :

Jour de reprise : Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances d'automne :

Du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël :

Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027

Vacances d'hiver :

Du samedi 20 février 2027 au lundi 8 mars 2027

Vacances de printemps :

Du samedi 17 avril 2027 au mardi 3 mai 2027

Début des vacances : samedi 3 juillet 2027





★ L'équipe pédagogique

Classe	Enseignant-e		ATSEM
TPS	 Barbara AUVIN (Directrice)	 Eléane ARNAULD (jeudi/vendredi)	 Katy PAUVERT
PS-MS1	 Françoise CLOAREC		 Mélody DUPORT
PS-MS2	 Fabrice IGNAZI		 Nouria MESSAOUDENE
PS-MS3	 Evelyne DESLANDE		Angélique LEGER
GS1	 Sophie BESNAULT	 Ghislaine TROST	 Muriel THOUAILLE
GS2	 Céline MILET		 Martine YAHIAOUI
GS3	 Rudy CLÉMENT		 Clémence YGON





★ Les intervenants

A.P.E. : L'Association de Parents d'Elèves organise des évènements (ventes de brioches, marché de Noël, fête d'école...) pour financer les sorties scolaires, des spectacles, des achats de matériel... Ils ont besoin d'aide, même ponctuelle. N'hésitez pas à les rejoindre : ape.ecoles.bellevue@gmail.com

RASED : réseau d'aide aux enfants, toute l'année votre enfant pourra rencontrer le réseau (2 enseignants spécialisés et 1 psychologue) pour des évaluations ou une aide ponctuelle
Tel: 02.41.22.16.24

AESH : accompagnants d'élèves en situation de handicap

★ La cantine

Inscription en mairie puis chaque matin dans la classe auprès de l'ATSEM. Commande des repas avant 9h15

Pour tout changement téléphoner IMPERATIVEMENT à la cuisine centrale :

Tel: 02.41.69.02.05

Mail : cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr

Renseignements (menus- tarifs) :





★ La garderie

Entrée Allée Gérard Philipe

Le matin de 7h30 à 8h25 - le soir de 16h10 à 18h30 - mercredi
12h00 à 12h30

Service payant - inscription auprès de Léo Lagrange Ouest

★ Les T.A.P.

Maisons couleurs accueille les enfants en TAP le
jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. Service gratuit
Inscription obligatoire auprès de la Directrice
périscolaire :

Tél : 02 41 87 41 42

06 11 46 14 94



★ Le centre de loisirs

Un centre de loisirs payant est proposé dans l'école
tous les mercredis après-midi et vacances
scolaires. Inscriptions obligatoires et à renouveler à
chaque fin de période.





★ Le fonctionnement de l'école

Vidéo d'une journée à l'école en classe de TPS-PS

Ma rentrée à Trélazé (Guide municipal des démarches)



Que faire quand mon enfant est absent ? Vous devez prévenir de toute absence qui doit être JUSTIFIÉE. Seuls 4 demi-journées d'absences non justifiées sont autorisées par mois. Un enfant malade doit rester à la maison.



Comment j'habille mon enfant à l'école ? Mettez des vêtements confortables et pas fragiles. Ecrivez les prénoms sur les vêtements. Choisissez des choses faciles à mettre seul.



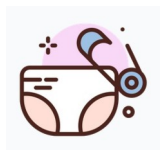
Que dois-je fournir à l'école ? Un cartable avec une tenue de rechange, une boîte de mouchoirs et de lingettes pour bébé.



Comment se passe la sieste en petite section ? Votre enfant dormira dans un lit nominatif dont les draps sont fournis et lavés par l'école régulièrement. Il peut apporter sa tétine et son doudou.



Que faire si mon enfant n'est pas propre ? Pour venir à l'école il est préférable d'être propre. En cas de grandes difficultés, venez en discuter avec l'équipe enseignante.





★ Les projets

Le Prix Littéraire Maternelle

Eveil à la diversité linguistique

Le P'tit déj' du mercredi

Séance de piscine (GS)

la baby gym

Sortie à la médiathèque

La chorale (GS)

Intervenants musique

Intervenant judo

Sorties de fin d'année

Carnaval

Fête de l'école...



★ Comment aider votre enfant à l'école

- votre enfant doit venir tous les jours à l'école maternelle
- votre enfant doit bien dormir (nuit +sieste) **10 à 13 h** par jour
- votre enfant doit éviter les temps d'écran et privilégier la lecture, les jeux, les dessins ...
- parlez souvent avec votre enfant : faites lui raconter sa journée, utilisez le cahier de classe, e-primo, les livres ... Parlez en français et dans sa langue d'origine.
- vous devrez bien lire les messages de l'école régulièrement et consulter e-primo avec votre enfant.
- Vous pouvez aider l'école en devenant parent élu au conseil d'école ou en devenant membre de l'association de parents (APE des écoles Bellevue) ou en cotisant pour la Caisse des écoles (3€).





La charte des accompagnateurs

pour que la sortie soit agréable pour toutes et tous



1 - CHOIX DES ACCOMPAGNATEURS

- prévenir tôt l'enseignant·e que vous souhaitez accompagner
- s'inscrire dans les temps
- attendre la confirmation de l'enseignant·e qui est la seule personne à décider du choix des accompagnateurs

2- SÉCURITÉ

- s'occuper d'un groupe et pas seulement de son enfant
- compter régulièrement les enfants de son groupe
- veiller à ce qu'aucun enfant ne s'éloigne



3- RESTER ATTENTIF

- ne pas utiliser son téléphone
- rester avec le groupe et demander à l'enseignant·e si besoin de s'éloigner

4- RESPECT DES ENFANTS

- ne faire aucun commentaire sur les enfants, ni leur famille
- parler correctement devant les enfants
- veiller à leur bien-être (soif, faim, passage aux toilettes)
- par respect du droit à l'image, les photos sont interdites, sauf si l'enseignant·e le demande
- publier des photos sur internet sans autorisation peut être puni par la loi



5- RESPECT DU LIEU DE SORTIE

- respecter les mêmes consignes que les enfants (silence, écoute, propreté)
- respecter le programme de la sortie
- toute sortie scolaire est non-fumeur

Si plusieurs de ces recommandations ne devaient pas être respectées par une personne accompagnatrice, l'équipe enseignante se réserve le droit de ne plus faire appel à cette dernière.

Sans vous, aucune sortie ne peut avoir lieu et nous vous remercions du temps que vous nous consacrez.

L'équipe enseignante de l'école maternelle Gérard Philipe de Trélazé

